



COMMISSION STATUTS REGLEMENTS ET OBLIGATIONS DES CLUBS

Procès-verbal Section Statuts et Règlements

Réunion du :	22 avril 2026
A :	Visioconférence à 18H15
Présidence :	M. SURDOL Philippe.
Présents :	MME GUERRA BORGES Michelle M. CRETENET Jean-Pierre – HOFF Dominique – KHELIFI Arezki - MANSO Jean-Luc
Excusés :	M DESGRANGES Yannick - GERALDES Raphaël
Absents :	M VIENOT Albert

. LITIGES.

LITIGE N° 87 BESSONCOURT ROPPE LARI 2 / ESSERT 2 N°55467066 – U13 GR O DU 18/04/2026

Observations d'après match signées par l'arbitre bénévole de la rencontre et les deux dirigeants des équipes en présence : ESSERT n'a pas repris la deuxième période pour cause de manque de joueurs. Match arrêté.

La commission,

- . Attendu les observations d'après match portées sur la feuille de match,**
- . Attendu qu'à la reprise de la deuxième période, l'équipe de ESSERT 2 n'avait plus suffisamment de joueurs, l'arbitre bénévole a arrêté la rencontre,**
- . Donne match perdu à ESSERT 2 (0 point) pour en donner bénéfice à BESSONCOURT ROPPE LARI 2 (score 2 – 0).**

LITIGE N°88 EXINCOURT 1 / GJ RUDIPONTAIN 1 N° 55466125 – U13 GR N1A DU 18/04/2026

Réclamation d'après match du club de GJ RUDIPONTAIN par mail officiel en date du 20 avril 2026 :

« Au moins un joueur d'EXINCOURT aurait disputé son dernier match en catégorie U14 (U15) lors d'un match de coupe, alors que l'équipe concernée n'a pas joué ce même week-end. »

La commission,

- . Attendu que la réclamation de GJ RUDIPONTAIN est irrecevable, car non nominale. (Articles 142 et 187 des RG de la FFF),**
- . Rejette la réclamation de GJ RUDIPONTAIN,**
- . Confirme le résultat de la rencontre, à savoir 2 à 1 en faveur de EXINCOURT 1 au détriment de GJ RUDIPONTAIN 1,**
- . Inflige l'amende de 30 € au club de GJ RUDIPONTAIN pour les frais de réclamation conformément au barème financier.**

. FORFAITS SIMPLES DECLARES

MATCHES DU 18-19/04/2026

NOIDANAIS 1 / <u>E. FRASNE LA JOUX 1</u> 54215165	SEN. F 11 D1 GR A
<u>VOUJEAUCOURT 22</u> / SOCHAUX US 21	U18 D1 GR C 55413954
EMAGNY PIN 1 / <u>AMANCEY BOLAND CHAN 1</u>	U15 D1 GR B 55402601
<u>ESSERT 2</u> / NOMMAY VX CHARMONT 1	U15 D3 GR F 55404118
<u>OFFEMONT 1</u> / NORD TERRITOIRE 1	U13 GR 12 55466969
GIRO LEPUIX 2 / <u>CHATENOIS FORGES 1</u>	U13 GR 13 55466999
<u>3 CANTONS 2</u> / FORGES AUDINCOURT 1	U11 GR 25 55478117
BAUMES DAMES 3 / <u>MONTFAUCON MOR GEN 2</u>	U11 GR 27 55478178
<u>PASSAVANT 1</u> / THISE CHALEZEULE 2	U11 GR 28 55478271
GJ PORTES HT DOUBS 1 / <u>PAYS MAICHOIS 2</u>	U11 GR 29 55479076
<u>AVANNE AVENEY 2</u> / ORNANS 2	U11 GR 33 55479250

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors	Forfait déclaré et officialisé 35 euros.
Seniors F, U18F, U15F	Forfait déclaré et officialisé 25 euros.
Jeunes à 11 G	Forfait déclaré et officialisé 25 euros.
Jeunes animation à 8 F et G	Forfait déclaré et officialisé 20 euros.
Jeunes animation à 5 F et G	Forfait déclaré et officialisé 10 euros.
Loisir vétérans	Forfait déclaré et officialisé 35 euros.
Loisir F	Forfait déclaré et officialisé 20 euros

. FORFAITS SIMPLES DECLARES HORS DELAI

MATCHES DU 18-19/04/2026

SP BESANCON 1 / <u>CHATEAU JOUX 2</u>	D1 GR B 54004484
LIEVREMONT ARCON 2 / <u>CHATEAU JOUX 3</u>	D3 GR H 54006841
AUXON MISEREY 2 / <u>ROCHES NOVILLARS 4</u>	D4 GR G 54850156
BESANCON FOOT 2 / <u>GRANDVILLARS 2</u>	U18 EXC. 54017275

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors	Forfait déclaré hors délai 50 euros.
Seniors F, U18F, U15F	Forfait déclaré hors délai 35 euros.
Jeunes à 11 G	Forfait déclaré hors délai 35 euros.
Jeunes animation à 8 F et G	Forfait déclaré hors délai 30 euros.
Jeunes animation à 5 F et G	Forfait déclaré hors délai 10 euros.
Loisir vétérans	Forfait déclaré hors délai 35 euros.
Loisir F	Forfait déclaré hors délai 20 euros

. FORFAITS SIMPLES NON DECLARES

MATCH DU 18-19/04/2026

GJ JEUNES SAUGAIS 1 / <u>ROUGEMONT CONCORDE 1</u>	U13 GR 20 55467560
---	--------------------

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors	Forfait non déclaré 100 euros.
Seniors F, U18F, U15F	Forfait non déclaré 65 euros.
Jeunes à 11 G	Forfait non déclaré 65 euros.
Jeunes animation à 8 F et G	Forfait non déclaré 50 euros.
Jeunes animation à 5 F et G	Forfait non déclaré 15 euros.

Loisir vétérans
Loisir F

Forfait non déclaré 35 euros.
Forfait non déclaré 20 euros

. FORFAITS GENERAUX

GJSF VAL DE CERISE

U18 F A 8 GR A

Amende réglementaire aux clubs :

Seniors D1 D2 D3

Forfait général 150 euros.

Seniors D4 - HDCB

Forfait général 75 euros.

Seniors F à 11

Forfait général 75 euros

Seniors F à 8

Forfait général 50 euros

Jeunes à 11F et G

Forfait général 75 euros

Jeunes animation (sauf U7/U9)

Forfait général 50 euros

Loisirs/Vétérans

Forfait général 75 euros

**Le Président,
Philippe SURDOL**

**Le Vice-Président,
Dominique HOFF**

RAPPEL : Les décisions de la Commission des statuts et règlements sont susceptibles d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188, 189, 190 et 3.4 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.